

• Nature et localisation du danger

❖ Nature

- Hydrocarbures
- Produits alimentaires en vrac ou en colis ou en palettes
- Produits solides classés MD
- Produits solides de type classique mais pouvant avoir un impact sur l'environnement
- Tout composant ou ingrédient issus des ensembles moteurs routiers

❖ Localisation du danger

- Sur notre site
- Chez les clients
- Sur les aires de stationnement
- En cours de déplacement

• Conduite à tenir en cas d'accident

➤ Faible épandage

○ Liquide : Les actions sont à entreprendre au moment des faits

- Utilisation du bac à sable ou d'absorbant à disposition sur place ou dans les véhicules,
- Epandre l'un des produits sur l'épandage si celui-ci peut être traité,
- Laisser imbiber,
- Nettoyer (balayer) la zone,
- **Evacuer les déchets dans un sac poubelle et le mettre dans un container déchets prévu à cet effet.**

○ Solide :

- Terrain sec
 - Si c'est un produit unique,
 - dépolluer la zone en la nettoyant puis en évacuant les déchets dans un sac poubelle et le mettre dans un container déchets prévu à cet effet
 - Si il y a plusieurs produits répandus
 - S'informer de la compatibilité des produits auprès de son **Responsable de Service et/ou livret d'accueil sécurité et sûreté des marchandises**
 - Dépolluer la zone en la nettoyant puis en évacuant les déchets dans un sac poubelle et le mettre dans un container déchets prévu à cet effet

- Terrain humide
 - S'informer de la compatibilité du ou des produits avec le milieu humide auprès de son **Responsable**.
 - Dépolluer la zone en la nettoyant puis en évacuant les déchets dans un sac poubelle et le mettre dans un container déchets prévu à cet effet.

❖ Epannage

➤ Sur les sites de la Société

- Essayer de réduire l'étendue de l'épandage en fermant vannes ou autres moyens de fermeture
- Mettre en place les bâches d'obturation de plaques d'égout
- Mettre en place un cordon circulaire d'absorbants (sable, absorbant en sac, de plaques absorbantes, de « boudin » de retenue d'épandage...)
- Etre vigilant au danger du produit déversé et au port des EPI adéquats pour l'intervention
- Prévenir :
 - J. ROY : 07 88 10 36 31
 - A. GREJON : 06 03 44 76 38
 - L. RAMOS : 02 38 64 18 19
 Afin qu'ils ferment la vanne de barrage
- **Si l'épandage est trop important alerter les pompiers, faire le 18**
- Alerter la Direction
- Faire évacuer la zone d'épandage
- Faciliter le guidage des secours
- Mettre en place un cordon de sécurité si cela est possible avec les moyens dont vous disposez en attendant les secours

5

➤ En dehors des sites de la Société

- Essayer de réduire l'étendue de l'épandage en fermant vannes ou autres moyens de fermeture
- **Si l'épandage est trop important alerter les pompiers, faire le 18.**
- Alerter le client ou les autorités locales selon la position de l'épandage
- Rendre compte à son exploitant
- Alerter la Direction
- Faire évacuer la zone d'épandage

- Mettre en place un cordon de sécurité si cela est possible avec les moyens dont vous disposez en attendant les secours
- Etre vigilant au danger du produit déversé et au port des EPI adéquat pour l'intervention
- Faciliter le guidage des secours

• Déroulement de l'intervention

❖ Phase 1

➤ Identifier et situer

- Le ou les produits dangereux ou non
- L'endroit de la fuite
- Du site et des moyens pouvant être mis en place

❖ Phase 2

➤ Stopper le déversement (liquide ou solide)

- Fermeture de la vanne de barrage ou des clapets de fonds
- Mise en place éventuelle de bac de rétention sous la fuite

❖ Phase 3

➤ Mise en place des moyens dont on dispose

- Utilisation des moyens de bord (valise ADR et kit environnemental en fonction de l'importance de l'épandage)
- Utilisation des moyens mis à disposition sur le lieu de l'épandage (moyens de rétention, d'absorbant, de fermeture d'écoulement...)
- Prévenir :

5

- J. ROY : 07 88 10 36 31
- A. GREJON : 06 03 44 76 38
- L. RAMOS : 02 38 64 18 19

Afin qu'ils ferment la vanne de barrage

❖ Phase 4

➤ Alerter

- **Les Pompiers 18**
- L'exploitation
- La Direction
- Réceptionnaire ou destinataire ou le client

❖ Phase 5

➤ Fermeture de la zone d'épandage

- Mettre ou faire mettre un cordon de sécurité
- Interdire la zone polluée

	Situations d'urgences SITE DE FAY Les EPANDAGES	Instruction UR FY 003	Version 5
---	--	--	----------------------------

❖ Phase 6

➤ **Guidage des secours**

- Mettre en place un opérateur ou des témoins se trouvant sur les lieux afin de guider les secours

❖ Phase 7

➤ **Informier**

- Le conducteur
 - Donne les compléments d'information sur le sinistre, la quantité de produits perdue, la quantité de produits restants à bord du véhicule et répond aux questions de la Direction ou de son responsable
- Le responsable de service informe le service « litiges et accidents »
 - Mise en alerte et en relation avec l'assureur et le cabinet d'expert désigné par celui-ci

❖ Phase 8

➤ **Etablissement d'un compte rendu et rapports**

- Le conducteur est convoqué au service « litiges et accidents » afin d'établir un compte rendu avec l'assistante de direction
- Etablissement d'un dossier contentieux à l'intention de l'assureur et de l'expert et d'un rapport d'accident MD (matières dangereuses) si cela est le cas, il sera destiné à la Préfecture du lieu du sinistre (établit avec le conseiller à la sécurité)

❖ Phase 9

➤ **Correction des papiers de transport**

- Le Conducteur
 - Conformément aux procédures transports le conducteur rectifie et fait émarger au client la feuille de livraison que pour la marchandise livrée, en indiquant l'anomalie
- L'exploitant
 - A la réception de la lettre de voiture, l'exploitant vérifie en liaison avec le directeur transports et/ou la direction les différences entre la marchandise livrée, la marchandise restante éventuellement et les quantités perdues.

❖ Phase 10

➤ **La dépollution**

- Prise en compte de la dépollution avec l'aide de l'expert missionné, établir la recherche d'une entreprise spécialisée en fonction des produits à évacuer.

❖ Phase 11

➤ Evacuation et traitement

- **Evacuation** : la société est chargée d'effectuer soit l'évacuation des déchets ou de faire sous traiter cette prestation
- **Traitement** : par l'intermédiaire du sous-traitant ou directement par un prestataire de traitement des déchets

❖ Phase 12

➤ Suivi de la traçabilité

- A la réception des BSDI (bordereau de suivi des déchets industriels), ceux-ci seront gérés et classés afin d'en suivre la traçabilité, par le responsable QSE.

• Plan de communication

❖ Sur le site

➤ **Alerte** donnée par :

- l'opérateur, le conducteur, ou un témoin présent sur les lieux de l'épandage
- A qui :

5

- Personnels qualifiés pour la fermeture des vannes
- J. ROY : 07 88 10 36 31
- A. GREJON : 06 03 44 76 38
- L. RAMOS : 02 38 64 18 19
- **Aux pompiers N° d'appel le 18**
- A la Direction
- Au Responsable d'exploitation
- Service « litiges et accidents »
- Responsable QSE

➤ **Prévenir** l'Inspection des installations classées en fonction de l'importance de l'épandage

❖ En dehors des sites du Groupe

➤ **Alerte** donnée par l'opérateur, le conducteur, ou un témoin présent sur les lieux de l'épandage

- A qui :
 - Chez les clients
 - Le réceptionnaire, le destinataire
 - **Aux pompiers N° d'appel le 18**
 - A la Direction
 - Au Responsable d'exploitation
 - Service « litiges et accidents »
 - Responsable QSE

• Rôles et les responsabilités de chacun

❖ Conducteurs

- Responsable de la protection immédiate et de la mise en alerte des moyens de lutte contre la pollution (voir les chapitres cités ci-dessus) en toute circonstance et lieu d'épandage
- Responsable de la transmission des informations concernant les faits pour l'établissement et le traitement des dossiers contentieux consécutifs au sinistre.
- Responsable de la tenue des documents liés au chargement et à l'incident

❖ Clients

- Responsable de la disponibilité des moyens de lutte contre la pollution
- Responsable de la mise en sécurité de ses installations
- Responsable de la diffusion de l'alerte avec l'aide du conducteur
- Doit faciliter l'intervention des secours, des expertises ou enquêtes

❖ Exploitation

- Doit être en liaison avec le client concernant l'incident et la justesse des pertes et du réel livré
- Responsable de l'enregistrement de l'anomalie

❖ Responsable de service et service « litiges et accidents »

- Ouverture d'un dossier contentieux et alerte donnée auprès des cabinets d'assurance et d'expertise
- Doit veiller à être informé afin de connaître les éventuels impacts sur l'environnement.
- Doit veiller à analyser la situation en liaison avec la Direction afin de mettre les moyens qu'il convient dans la dépollution, le transfert des déchets et le traitement de ceux-ci.
- Doit effectuer un compte rendu avec le conducteur afin d'établir un plan d'action voire d'amélioration.
- Doit alerter le conseiller à la sécurité pour établir un rapport d'incident si cela touche des MD (matières dangereuses) qui sera transmis à la Préfecture du lieu de l'incident
- Doit garder la traçabilité de tout incident touchant des épandages de produits solides ou liquides et plus particulièrement les MD (matières dangereuses).

❖ Direction

- Doit veiller et contrôler les différentes étapes décrites ci-dessus afin qu'il n'y ait pas d'écart établi à son encontre.

 <p>Groupe ALAINÉ[®] ANYTHING ANYTIME ANYWHERE www.alaine.fr</p>	<p>Situations d'urgences SITE DE FAY Les EPANDAGES</p>	<p>Instruction UR FY 003</p>	<p>Version 5</p>
---	---	---	----------------------

- Doit veiller à la présentation d'un ou des plans d'actions et d'amélioration consécutifs au sinistre par le responsable qualité soit en réunion mensuelle ou revue de Direction.

• Description des équipements d'intervention et des systèmes de communication

❖ Équipements d'intervention

- Sur les véhicules MD, ceux-ci sont équipés d'une valise ADR et d'un kit environnemental se composant de :
 - Une nappe absorbante (*voir d'un bidon d'absorbant*)
 - Une pelle
 - Une balayette
 - Un sac poubelle
 - Dans la valise ADR le conducteur pourra se garantir avec :
 - Une chasuble
 - Une paire de gants
 - Un masque à gaz
 - Une paire de botte ou de sur botte
- Chez le client
 - Les moyens d'intervention adaptés à la spécificité du ou des produits transportés sont : bac à sable, bac d'absorbant, tous les produits de retenue d'épandage....
- Les moyens des services de secours spécialisés

❖ Systèmes de communication

- Système embarqué
- Téléphone
- FAX
- Informatique

• Impacts QSE (en tout lieu)

❖ Impact sur l'EAU :

- Origine : déversement accidentel de matières solides ou liquides de type classique ou de matières dangereuses, provoquant un épandage avec un risque d'impacts sur l'eau.
- Les non maîtrises : débordement des fossés de rétention, débordement des collecteurs, mélange de produits dangereux

 <p>Groupe ALAINÉ[®] ANYTHING ANYTIME ANYWHERE www.alaine.fr</p>	<p>Situations d'urgences SITE DE FAY Les EPANDAGES</p>	<p>Instruction UR FY 003</p>	<p>Version 5</p>
---	---	---	----------------------

aux eaux d'écoulement, incapacité de blocage de tout type de produits dangereux

- Moyens de maîtrise : maintenance des matériels sur zone, disposer d'un bassin de rétention, d'un séparateur hydrocarbure, de collecte des eaux collectives locales.

❖ **Impact sur l'AIR**

- Origine : Evaporation selon les conditions climatiques de produits ou matières pouvant altérer l'air.
- Aucuns moyens de maîtrise

❖ **Impact sur le SOL**

- Origine : écoulement de différents produits transportés liquides ou solides ayant un impact sur le sol direct ou indirect
- Moyens de maîtrise : sol à base d'enrobé ou de béton avec des voies d'écoulement, bassin de rétention, séparateur hydrocarbure.
- Les non maîtrises : en tout lieu avec tous types de revêtements de sol ou sans revêtement

❖ **Impact sur les SOUS-SOL**

- Origine : infiltrations suite à la pollution des sols (voir ci-dessus)
- Moyens de maîtrise : dépendant des moyens de maîtrise impliqués dans la sauvegarde des sols (voir ci-dessus)

❖ **DECHETS**

- Origine : déchets liquides ou solides consécutifs à l'épandage et la pollution d'une zone contaminée
- Moyens de maîtrise : (à mettre en place, par l'intermédiaire de sociétés de service spécialisées)

• **Remise en état après accident**

- ❖ Nettoyage de la zone polluée consécutive à un épandage après autorisation donnée par la Direction (et cela après expertise ou enquête si nécessaire)
- ❖ Effectuer l'analyse de l'efficacité de la diffusion d'alerte, d'évacuation et des communications avec les moyens de secours
- ❖ Etablir l'arbre des faits du sinistre
- ❖ Etablissement des rapports d'accident ou de sinistre
- ❖ Mettre en place des actions d'amélioration selon les résultats de l'étude des faits et éventuellement des résultats des analyses des experts.

CONSIGNES D'URGENCE

« EPANDAGE »

• Sur les sites de la Société

- Essayer de réduire l'étendue de l'épandage en fermant vannes ou autres moyens de fermeture
- Mettre en place les bâches d'obturation de plaques d'égout
- Mettre en place un cordon circulaire d'absorbants (sable, absorbant en sac, de plaques absorbantes, de « boudin » de retenue d'épandage...)
- Etre vigilant au danger du produit déversé et au port des EPI adéquats pour l'intervention
- Prévenir :
 - J. ROY : 07 88 10 36 31
 - A. GREJON : 06 03 44 76 38
 - L. RAMOS : 02 38 64 18 19

Afin qu'ils ferment la vanne de barrage

- **Si l'épandage est trop important alerter les pompiers, faire le 18**
- Alerter la Direction
- Faire évacuer la zone d'épandage
- Faciliter le guidage des secours
- Mettre en place un cordon de sécurité si cela est possible avec les moyens dont vous disposez en attendant les secours

•En dehors des sites de la Société

- Essayer de réduire l'étendue de l'épandage en fermant vannes ou autres moyens de fermeture
- Etre vigilant au danger du produit déversé et au port des EPI adéquat pour l'intervention
- **Si l'épandage est trop important alerter les pompiers, faire le 18.**
- Alerter le client ou les autorités locales selon la position de l'épandage
- Rendre compte à son exploitant
- Alerter la Direction
- Faire évacuer la zone d'épandage
- Mettre en place un cordon de sécurité si cela est possible avec les moyens dont vous disposez en attendant les secours
- Faciliter le guidage des secours